

SAINT GAL - COMMUNE

Séance du 15 décembre 2023

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 11/12/2023

quinze décembre deux mille vingt-trois à 20h30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GOAREGUER

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Monsieur Jean-Luc GOAREGUER, Madame Elise BOUQUET, Madame Laure LAMETH, Madame Chrystel VALLY, Madame Nadine BEAUFILS, Monsieur Stéphane DIET, Monsieur René AMARGER

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Laure LAMETH

Objet : Chauffage garage - église - 2023_DE_038

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux de construction du garage arrivent presque à leurs fins, il précise également qu'aucun moyen de chauffage n'a pour l'instant été prévu dans celui-ci.

Il donne ensuite lecture du devis obtenu pour un type de chauffage portatif qui pourrait être mis dans le garage et se déplacer aisément pour mettre à l'église lorsque celle-ci est utilisée ou comme en ce moment pour les travaux.

Il invite le conseil à délibérer :

Le conseil municipal :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir un moyen de chauffage pour le garage et que celui-ci pourrait également servir pour chauffer l'église lors d'utilisation.

Après en avoir délibéré, décide :

- D'accéder à la proposition de Monsieur le Maire et de choisir ce type de chauffage pour un montant de 3 045,38 € HT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire,

Jean-Luc GOAREGUER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/12/2023
048-214801532-2023_DE_038-DE